

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60728-11

Première édition
First edition
1997-08

**Systèmes de distribution par câble destinés
aux signaux de radiodiffusion sonore et
de télévision –**

**Partie 11:
Sécurité**

**Cabled distribution systems for television and
sound signals –**

**Part 11:
Safety**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 60728-11: 1997

Numéros des publications

Les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000 dès le 1er janvier 1997.

Publications consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Validité de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique.

Des renseignements relatifs à la date de reconfirmation de la publication sont disponibles dans le Catalogue de la CEI.

Les renseignements relatifs à ces révisions, à l'établissement des éditions révisées et aux amendements peuvent être obtenus auprès des Comités nationaux de la CEI et dans les documents ci-dessous:

- **Bulletin de la CEI**
- **Annuaire de la CEI**
Accès en ligne*
- **Catalogue des publications de la CEI**
Publié annuellement et mis à jour régulièrement (Accès en ligne)*

Terminologie, symboles graphiques et littéraux

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reportera à la CEI 60050: *Vocabulaire Electrotechnique International* (IEV).

Pour les symboles graphiques, les symboles littéraux et les signes d'usage général approuvés par la CEI, le lecteur consultera la CEI 60027: *Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique*, la CEI 60417: *Symboles graphiques utilisables sur le matériel. Index, relevé et compilation des feuilles individuelles*, et la CEI 60617: *Symboles graphiques pour schémas*.

Publications de la CEI établies par le même comité d'études

L'attention du lecteur est attirée sur les listes figurant à la fin de cette publication, qui énumèrent les publications de la CEI préparées par le comité d'études qui a établi la présente publication.

* Voir adresse «site web» sur la page de titre.

Numbering

As from the 1st January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series.

Consolidated publications

Consolidated versions of some IEC publications including amendments are available. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Validity of this publication

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology.

Information relating to the date of the reconfirmation of the publication is available in the IEC catalogue.

Information on the revision work, the issue of revised editions and amendments may be obtained from IEC National Committees and from the following IEC sources:

- **IEC Bulletin**
- **IEC Yearbook**
On-line access*
- **Catalogue of IEC publications**
Published yearly with regular updates (On-line access)*

Terminology, graphical and letter symbols

For general terminology, readers are referred to IEC 60050: *International Electrotechnical Vocabulary* (IEV).

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to publications IEC 60027: *Letter symbols to be used in electrical technology*, IEC 60417: *Graphical symbols for use on equipment. Index, survey and compilation of the single sheets* and IEC 60617: *Graphical symbols for diagrams*.

IEC publications prepared by the same technical committee

The attention of readers is drawn to the end pages of this publication which list the IEC publications issued by the technical committee which has prepared the present publication.

* See web site address on title page.

NORME
INTERNATIONALE

CEI
IEC

INTERNATIONAL
STANDARD

60728-11

Première édition
First edition
1997-08

**Systemes de distribution par câble destinés
aux signaux de radiodiffusion sonore et
de télévision –**

**Partie 11:
Sécurité**

**Cabled distribution systems for television and
sound signals –**

**Part 11:
Safety**

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

V

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	6
Articles	
1 Domaine d'application.....	12
2 Références normatives.....	12
3 Définitions	14
4 Exigences générales	20
4.1 Prescriptions mécaniques	22
4.2 Accès	22
4.3 Rayonnement des lasers.....	22
5 Protection climatique	22
6 Liaison d'équipotentialité et de mise à la terre.....	22
6.1 Exigences générales.....	22
6.2 Mécanismes d'équipotentialité.....	22
7 Appareils alimentés par le réseau électrique basse tension.....	26
7.1 Dispositifs.....	26
7.2 Connexion au réseau électrique basse tension.....	26
8 Alimentation du réseau de distribution par câble	26
8.1 Alimentation par la ligne.....	26
8.2 Alimentation à partir des locaux de l'utilisateur.....	26
9 Protection contre les contacts et la proximité de réseaux de distribution électrique.....	28
10 Prises d'utilisateur et points d'interface.....	28
10.1 Prise d'utilisateur.....	30
10.2 Point d'interface.....	30
11 Protection contre les surtensions atmosphériques et élimination des différences de potentiel...	30
11.1 Protection du système d'antenne.....	32
11.2 Mise à la terre et liaison équipotentielle du système d'antenne	32
11.3 Protection contre les surtensions.....	34
12 Stabilité mécanique	34
12.1 Prescriptions générales.....	34
12.2 Moment de fléchissement	36
12.3 Valeurs de la charge due au vent	36
12.4 Construction du mât.....	38
12.5 Publication des caractéristiques	38
13 Rayonnement des lasers	38

CONTENTS

	Page
FOREWORD	7
Clause	
1 Scope.....	13
2 Normative references	13
3 Definitions	15
4 General requirements	21
4.1 Mechanical requirements	23
4.2 Access.....	23
4.3 Laser radiation.....	23
5 Weather protection	23
6 Equipotential bonding and earthing	23
6.1 General requirements	23
6.2 Equipotential bonding mechanisms	23
7 Mains-supplied equipment	27
7.1 Equipment	27
7.2 Connection to the mains supply.....	27
8 Network powering of the cabled distribution system.....	27
8.1 Line-powering.....	27
8.2 Power from subscriber premises.....	27
9 Protection against contact and proximity to electric power distribution systems.....	29
10 System outlets and transfer points	29
10.1 System outlet.....	31
10.2 Transfer point	31
11 Protection against atmospheric overvoltages and elimination of potential differences	31
11.1 Protection of the antenna system	33
11.2 Earthing and bonding of the antenna system	33
11.3 Overvoltage protection	35
12 Mechanical stability	35
12.1 General requirements	35
12.2 Bending moment.....	37
12.3 Wind pressure values	37
12.4 Mast construction.....	39
12.5 Data to be published	39
13 Laser radiation	39

Figures

1	Exemple de liaison équipotentielle et de mise à la terre d'une enveloppe métallique	40
2	Exemple de liaison équipotentielle et de mise à la terre indirecte d'une enveloppe métallique par un dispositif de protection dépendant de la tension (en cas de passage de courant dans le conducteur extérieur)	42
3	Exemple de liaison équipotentielle et de mise à la terre d'une installation dans un bâtiment (arrivée du réseau située sous la terre)	44
4	Exemple de liaison équipotentielle et de mise à la terre d'une installation dans un bâtiment (arrivée du réseau située au-dessus du sol).....	46
5	Exemple de liaison équipotentielle dans le cas d'une arrivée de réseau avec isolation galvanique (arrivée du réseau sous la terre).....	48
6	Exemple de maintien de la liaison équipotentielle lors du changement d'un constituant.....	50
7	Exemple de liaison équipotentielle externe de sécurité.....	52
8	Exemple de liaison équipotentielle des antennes et des têtes de réseau.....	54
9	Exemples de prises de terre	56
10	Moment de fléchissement d'un mât d'antenne.....	58
11	Exemple d'installation d'un dispositif de sécurité au Japon.....	60
12	Exemples d'installation de protection contre la foudre au Japon	62
13	Exemples de prises de terre en Finlande	64

Document Preview
[\(https://standards.iteh.ai/\)](https://standards.iteh.ai/)

IEC 60728-11:1997

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/424968ac-6d47-4e16-873a-66cd2049398f/iec-60728-11-1997>

WITKO

Figures

1	Example of equipotential bonding and earthing of a metal enclosure	41
2	Example of equipotential bonding and indirect earthing of a metal enclosure via a voltage-dependent protective device (in case of balancing currents).....	43
3	Example of equipotential bonding and earthing of a building installation (underground connection)	45
4	Example of equipotential bonding and earthing of a building installation (above ground connection)	47
5	Example of equipotential bonding with a galvanic isolated cable entering a building (underground connection)	49
6	Example of maintaining of equipotential bonding whilst a unit is removed	51
7	Example of external safety equipotential bonding	53
8	Example of equipotential bonding of antennas and head ends	55
9	Examples of earthing mechanisms	57
10	Bending moment of an antenna mast	59
11	Example of installation of a safety terminal in Japan	61
12	Examples of installation of a lightning protection system in Japan	63
13	Examples of earth electrodes in Finland	65

(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

IEC 60728-11:1997

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sic/4d89b8ac-6d47-4e16-873a-66cd2049398f/iec-60728-11-1997>

WITHDRAWN

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

SYSTÈMES DE DISTRIBUTION PAR CÂBLE DESTINÉS AUX SIGNAUX DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION –

Partie 11: Sécurité

AVANT-PROPOS

- 1) La CEI (Commission Electrotechnique Internationale) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI, entre autres activités, publie des Normes internationales. Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les documents produits se présentent sous la forme de recommandations internationales. Ils sont publiés comme normes, rapports techniques ou guides et agréés comme tels par les Comités nationaux.
- 4) Dans le but d'encourager l'unification internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent à appliquer de façon transparente, dans toute la mesure possible, les Normes internationales de la CEI dans leurs normes nationales et régionales. Toute divergence entre la norme de la CEI et la norme nationale ou régionale correspondante doit être indiquée en termes clairs dans cette dernière.
- 5) La CEI n'a fixé aucune procédure concernant le marquage comme indication d'approbation et sa responsabilité n'est pas engagée quand un matériel est déclaré conforme à l'une de ses normes.
- 6) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale CEI 60728-11 a été établie par le sous-comité 100D: Réseaux de distribution par câbles, du comité d'études 100 de la CEI: Systèmes et appareils audio, vidéo et multimédia.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
100D/29/FDIS	100D/40/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**CABLED DISTRIBUTION SYSTEMS FOR TELEVISION AND
SOUND SIGNALS –**
Part 11: Safety

FOREWORD

- 1) The IEC (International Electrotechnical Commission) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of the IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, the IEC publishes International Standards. Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. The IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested National Committees.
- 3) The documents produced have the form of recommendations for international use and are published in the form of standards, technical reports or guides and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 4) In order to promote international unification, IEC National Committees undertake to apply IEC International Standards transparently to the maximum extent possible in their national and regional standards. Any divergence between the IEC Standard and the corresponding national or regional standard shall be clearly indicated in the latter.
- 5) The IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with one of its standards.
- 6) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this International Standard may be the subject of patent rights. The IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

International Standard IEC 60728-11 has been prepared by subcommittee 100D: Cabled distribution systems, of IEC technical committee 100: Audio, video and multimedia systems and equipment.

The text of this standard is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
100D/29/FDIS	100D/40/RVD

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the report on voting indicated in the above table.

Les différences suivantes existent dans certains pays:

- 6: Une mise à la terre commune n'est pas autorisée à cause des conditions électriques de mise à la terre (France).
- 6.2: A cause des conditions électriques de mise à la terre, les conducteurs extérieurs des câbles coaxiaux entrant et/ou sortant d'un bâtiment ne doivent pas être en liaison directe avec une barre principale d'équipotentialité. L'exigence suivante s'applique: l'isolation galvanique doit supporter une tension de 1 kV en valeur efficace pendant 1 min (France).

On n'utilise pas la liaison d'équipotentialité au Japon (Japon).

La liaison équipotentielle avec les conducteurs de gaz décrite dans les figures 3 et 4 n'est pas autorisée (Japon, Pologne).

- 8.1: La tension d'alimentation par la ligne ne doit pas dépasser 60 V en valeur efficace, en tension alternative et le courant d'alimentation par la ligne ne doit pas dépasser 15 A (Japon).
- 9: La réglementation française (Arrêté interministériel du 2 avril 1991) spécifie, parmi beaucoup d'autres paramètres, la distance minimale entre les fils d'alimentation électrique (isolés et non isolés, en basse tension et en haute tension) et toute autre installation (par exemple bâtiments, antennes, lignes de télécommunication, etc.). Les principaux articles de cette réglementation qui concernent les systèmes de distribution par câble sont les articles 12, 25, 26, 33, 33bis, 38, 49, 51, 52 et 63. L'article 9 de la présente norme de la CEI spécifie des distances de 10 mm (pour les parties situées à l'intérieur) et de 20 mm (pour les parties situées à l'extérieur) et cela n'est pas suffisant pour couvrir les câbles aériens. Par exemple la distance minimale entre une ligne aérienne de télécommunication et une ligne électrique aérienne d'alimentation basse tension (jusqu'à 1 kV) doit être de 1 m (article 33). Cette distance peut être réduite dans des conditions spécifiées (articles 51, 52 et 63). Cette réglementation spécifie également la distance minimale à partir des lignes haute tension. Cette distance varie de 1 m à 4 m en fonction de la tension, de l'isolation du câble et de l'emplacement (zone bâtie ou non bâtie) (articles 33 et 63) (France).

Pour les antennes à proximité de tensions inférieures ou égales à 1000 V, les exigences suivantes doivent être respectées au Japon:

1) Basse tension, ≤ 600 V en tension alternative ou ≤ 750 V en tension continue:

- câble: ≥ 30 cm de distance;
- conduite avec isolation: ≥ 60 cm de distance.

2) Haute tension, > 600 V en tension alternative ou à > 750 V en tension continue:

- câble: ≥ 40 cm de distance;
- conduite avec isolation: ≥ 80 cm de distance.
- 10: La résistance au point de liaison équipotentielle n'est pas applicable, parce que la méthode de liaison équipotentielle n'est pas utilisée au Japon. La réglementation japonaise spécifie d'appliquer le dispositif de sécurité. L'installation d'un dispositif de sécurité entre le câblage intérieur et le câble de la ligne du système de distribution est décrite à la figure 11 (Japon).
- 11: On utilise une installation de protection contre la foudre au Japon comme protection contre les surtensions atmosphériques et pour l'élimination des différences de potentiel. Au Japon, une installation de protection contre la foudre est nécessaire, si la hauteur de la construction est supérieure à 20 m, à moins que la construction soit dans la zone de sécurité d'une autre installation de protection contre la foudre (voir figure 12) (Japon).
- 11.1.1: On n'utilise pas de conducteur d'équipotentialité, parce que la méthode de liaison équipotentielle n'est pas utilisée au Japon (Japon).
- 11.2.2: On n'utilise pas le système de prise de terre au Japon. On utilise seulement une installation de protection contre la foudre (voir figure 12) (Japon).
- 11.2.2: Comme la conductivité du sol est plus faible en Finlande que celle normalement rencontrée dans d'autres pays, il convient que la prise de terre de 11.2.2 soit conforme aux figures 13 a), 13 b) ou 13 c) (Finlande).
- 11.2.3: La section minimale du conducteur de terre est de 6 mm^2 (Finlande).

The following differences exist in some countries:

- 6: A common earthing is not permitted due to electrical earthing conditions (France).
- 6.2: Due to electrical earthing conditions, the outer conductors of coaxial cables entering and/or leaving a building shall not be bonded directly to a common equipotential bonding bar. The following applies: the galvanic isolation shall withstand a voltage of 1 kV r.m.s. during 1 min (France).

Equipotential bonding method is not used in Japan (Japan).

Earthing to gas networks as shown in figures 3 and 4 is not admitted (Japan, Poland).

- 8.1: The line powering voltage shall not exceed 65 V a.c. r.m.s. and the line-powering current shall not exceed 15 A (Japan).
- 9: The French regulation (arrêté interministériel, 2 April 1991) specifies, among many other parameters, the minimum distance between electric supply wires (isolated and not isolated, low-voltage and high-voltage) and any other installation (e.g. buildings, antennas, telecommunication lines, etc.). The main clauses of this regulation which concern the cabled distribution systems are clauses 12, 25, 26, 33, 33bis, 38, 49, 51, 52 and 63. Clause 9 of this standard specifies distances of 10 mm (indoors) and 20 mm (outdoors) and this is not sufficient to cover overhead cables. As an example, the minimum distance between an overhead telecommunication line and an overhead low-voltage (up to 1 kV) electricity supply line shall be 1 m (clause 33). This distance may be reduced under specific conditions (clauses 51, 52 and 63). This regulation specifies also the minimum distance from high-voltage lines. This distance varies from 1 m to 4 m depending on the voltage, on the isolation of the cable and on the location (built-up area or not) (clauses 33 and 63) (France).

For antennas in proximity of voltages up to 1000 V the following applies in Japan:

1) Low voltage, ≤ 600 V a.c. or ≤ 750 V d.c.:

- cable: ≥ 30 cm distance;
- isolated wire: ≥ 60 cm distance.

2) High voltage, > 600 V a.c. or > 750 V d.c.:

- cable: ≥ 40 cm distance;
- isolated wire: ≥ 80 cm distance.

- 10: Resistance to equipotential point is not applied, because the bonding method is not used in Japan. Japanese regulation specifies to apply the safety terminal. Installation of a safety terminal at the junction point between the indoor cabling and the feeder cable of the distribution system is shown in figure 11 (Japan).

11: A lightning protection system is applied in Japan for the protection against atmospheric overvoltages and for the elimination of potential differences. In Japan, installation of a lightning protection system is necessary in the case that the topmost height of the construction exceeds 20 m, except in those cases when the construction is inside the safety zone of another lightning protection system (see figure 12)(Japan).

- 11.1.1: An equipotential bonding conductor is not used, because the bonding method is not used in Japan (Japan).
- 11.2.2: An earth termination system is not used in Japan. Only a lightning protection system is applied (see figure 12) (Japan).
- 11.2.2: As the conductivity of earth in Finland is lower than what is normal in many other countries, the earthing electrodes in 11.2.2 should be as shown in figures 13 a), 13 b) or 13 c) (Finland).
- 11.2.3: The minimum cross-section of the earthing conductor is 6 mm^2 (Finland).

Les exigences suivantes s'appliquent pour les conducteurs de terre (Japon):

- 1) Conducteurs de protection contre la foudre: $\geq 30 \text{ mm}^2 \text{ Cu}$.
- 2) Dans le cas de résistance à terre $\leq 10 \Omega$, le diamètre doit être au moins de 2,6 mm Cu.
- 3) Dans le cas de résistance à terre $\leq 100 \Omega$, à l'intérieur, le diamètre doit être au moins de 1,6 mm Cu ou la section doit être au moins de $2 \text{ mm}^2 \text{ Cu}$.

Dans le cas de la résistance à terre $\leq 100 \Omega$, à l'extérieur, le diamètre doit être au moins de 2,6 mm Cu ou la section doit être au moins de $5,5 \text{ mm}^2 \text{ Cu}$.

– 12.2: On n'applique pas au Japon le moment de fléchissement des mâts ayant une longueur libre maximale de 6 m. Au Japon, le mât ne doit pas être détruit à cause des charges suivantes dues au vent (Japon):

- 1) Pour une hauteur d'antennes, $h < 16 \text{ m}$, la valeur de la charge due au vent est $60 \sqrt{h}$, en kilogrammes par mètre carré.
 - 2) Pour $h \geq 16 \text{ m}$, la valeur de la charge due au vent est $120 \sqrt{h}$, en kilogrammes par mètre carré.
- 12.3: La charge due au vent prescrite pour les bâtiments de hauteur inférieure ou égale à 30 m est de 700 N/m^2 (Finlande).

iTech Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

IEC 60728-11:1997

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/484968ac-6d47-4e16-873a-66cd2049398f/iec-60728-11-1997>

WITHDRAWN

The earthing conductors have the following requirements (Japan):

- 1) Conductors for a lightning rod: $\geq 30 \text{ mm}^2 \text{ Cu}$.
- 2) For earthing resistance $\leq 10 \Omega$, the diameter has to be at least 2,6 mm Cu.
- 3) For earthing resistance $\leq 100 \Omega$, indoors, the diameter has to be at least 1,6 mm Cu or the cross-sectional area has to be at least $2 \text{ mm}^2 \text{ Cu}$.

For earthing resistance $\leq 100 \Omega$, outdoors, the diameter has to be at least 2,6 mm Cu or the cross-sectional area has to be at least $5,5 \text{ mm}^2 \text{ Cu}$.

- 12.2: The bending moment of a mast up to 6 m is not applied in Japan. In Japan the mast shall not be destroyed by the following wind pressures (Japan):
 - 1) For an antenna height $h < 16 \text{ m}$, the wind pressure is $60\sqrt{h}$, in kilograms per square metre.
 - 2) For $h \geq 16 \text{ m}$, the wind pressure is $120^4\sqrt{h}$, in kilograms per square metre.
- 12.3: The required wind pressure value is 700 N/m^2 for buildings up to 30 m (Finland).

iTech Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

IEC 60728-11:1997

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/484968ac-6d47-4e16-873a-66cd2049398f/iec-60728-11-1997>

SYSTÈMES DE DISTRIBUTION PAR CÂBLE DESTINÉS AUX SIGNAUX DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION –

Partie 11: Sécurité

1 Domaine d'application

La présente partie de la CEI 60728 traite des règles de sécurité applicables aux systèmes et aux constituants fixes destinés principalement à la réception, au traitement et à la distribution des signaux audio, des signaux de télévision et des signaux de données associés, utilisant tout support de transmission approprié. Elle couvre tous les types de systèmes tels que:

- antennes communautaires,
- antennes collectives,
- antennes individuelles,

et tous les types de constituants installés dans de tels systèmes.

Elle couvre également les systèmes mobiles et temporaires, caravanes par exemple, pour les exigences qui leur sont applicables.

Des prescriptions supplémentaires peuvent s'appliquer, par exemple en relation avec

- les réseaux de distribution électrique (aériens ou souterrains),
- les autres réseaux de distribution de services de télécommunication,
- les réseaux de distribution d'eau,
- les réseaux de distribution de gaz,
- les installations de protection contre la foudre.

Cette norme s'applique à tous les éléments, depuis l'antenne de réception proprement dite jusqu'aux arrivées de réseau (entrée du terminal d'utilisateur). Cette norme ne couvre pas les matériels de l'utilisateur.

Cette norme est destinée spécifiquement à couvrir la sécurité du système, du personnel travaillant sur le système, de l'utilisateur et du matériel de l'utilisateur. Elle traite uniquement des aspects de sécurité et non de la protection des appareils utilisés dans le système.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de la CEI 60728. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout document normatif est sujet à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de la CEI 60728 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

CEI 60050(826):1982, *Vocabulaire électrotechnique international (VEI) – Chapitre 826: Installations électriques des bâtiments*
Amendement 1 (1990)
Amendement 2 (1995)

CEI 60065:1985, *Règles de sécurité pour les appareils électroniques et appareils associés à usage domestique ou à usage général analogue, reliés à un réseau*
Amendement 2 (1989)
Amendement 3 (1992)